

Mireille CLAPOT
Députée de la Drôme
Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères
Membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

A Valence, le 28/06/2019

Madame Elisabeth BORNE
Ministre des Transports
Hôtel le Play
40 rue du Bac
75700 Paris

Madame la Ministre,

Je tenais à vous alerter sur la situation du Rond-Point des Couleures situé, dans ma circonscription à Valence. Ce carrefour est à la croisée d'une importante zone commerciale, de 2 voies rapides qui relient les autoroutes A49 et A7, et d'une route départementale qui rejoint la zone de Rovaltain, un parc d'activités qui comprend de nombreux bureaux et la gare de Valence TGV.

Depuis la création de ce giratoire, en 1999, l'aménagement s'est malheureusement avéré incompatible avec la circulation des vélos dans ce secteur en raison d'un trafic important, de la vitesse des véhicules automobiles et d'un manque de structures dédiées aux transports doux. Ce carrefour constitue en effet un point noir entre les communes de Valence et Romans sur Isère, bien que le département de la Drôme ait défini cet axe comme un itinéraire cyclable important (S10).

Un nouveau projet piloté par la DREAL et soumis récemment à enquête publique m'a incité à faire part de mes observations au commissaire enquêteur avec la volonté que ce réaménagement soit l'opportunité de penser les déplacements à vélo conformément aux objectifs du plan vélo et de la loi d'orientation des mobilités. Le projet actuel présente en effet malheureusement des insuffisances rédhibitoires pour les déplacements non motorisés.

Je me suis moi-même rendue sur place à vélo, afin d'étudier les itinéraires cyclables proposés, et j'ai pu constater concrètement que le projet proposé par la DREAL n'est pas en mesure de favoriser le développement des déplacements des piétons et des cyclistes compte tenu du nombre très élevé de traversées de voies de circulation à forte densité de trafic à réaliser par ces usagers sur une portion du projet.

En effet l'itinéraire prévu pour les modes doux, sur une voie vélo et piéton bidirectionnelle, implique que les cyclistes devront, pour transiter de la voie bus-vélo avenue de Romans à la route de Saint Marcel, traverser à niveau :

- l'avenue de Romans (2 fois 2 voies) avant le giratoire de Boule, dont le trafic est de plus de 21000 véhicules par jours (VL 21525 PL 328)
- la voie arrivant de la N7 nord sur le giratoire de Boule via la bretelle de sortie.
- la voie arrivant de la Belle Meunière sur le giratoire du Chantre
- la voie arrivant de la N7 sud (LACRA) et de la N532 sur le giratoire du Chantre via l'échangeur autoroutier

Il est de ce fait clair que les cyclistes perdront à chaque fois la priorité et qu'aux heures d'affluence ils devront prendre des risques pour s'engager du fait du trafic important et de la vitesse des voitures arrivant ou sortant des giratoires. Ces traversées seront très dissuasives même pour les plus aguerris.

Il est regrettable qu'un itinéraire décalé plus à l'ouest, passant sous le pont du Chantre actuel, et sécurisé avec des passages sous-terrains ou aériens ne soit pas prévu dans le projet, comme ce qui existe déjà sur le carrefour du Pont des Anglais, au sud de Valence. Si ces aménagements ne sont pas réalisés dans le cadre de ce projet, ils ne pourront plus l'être et condamneront, encore une fois, ce carrefour à rester un point noir entre Valence et Romans.

Le projet d'aménagement est de ce fait incompatible avec l'objectif annoncé par Valence Romans Déplacement de créer un itinéraire cyclable continu et sécurisé entre Romans sur Isère et Valence, au titre des trois itinéraires structurants de l'agglomération. Or cet itinéraire est stratégique car il permettrait de relier la zone d'activité de Rovaltain avec les villes de Valence et de Romans. Le projet ne répond donc pas non plus à la demande des entreprises et aux administrations, implantées sur le site, d'itinéraires cyclables continus, fluides et sécurisés, permettant à leurs employés habitant les communes proches de se rendre à leur travail à vélo, alors même que le site de Rovaltain est desservi par des bornes de vélos en libre-service.

Ce projet va à l'encontre du projet de loi d'orientation des mobilités et du plan vélo, qui visent à augmenter l'offre d'alternatives à la voiture pour les déplacements du quotidien.

Il est donc impératif que les moyens soient mis en place pour inciter à l'utilisation de vélo dans cette zone et que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma parfaite considération.



Mireille Clapot